



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 février 2020

Question n° 3 de Mme Céline Misiego « Pourquoi on oublie toujours la place Chauderon »

Rappel

« En 2017 et 2018 les éditions de Bô Noël ont investi la place Chauderon. Habitante de ce quartier j'étais ravie de voir cette place animée et occupée. Quelle ne fut pas ma déception de voir que ce projet n'avait pas été reconduit sur cette place cette année. La place Chauderon reste souvent vide, rien ne s'y passe vraiment, ni en soirée ni en journée. Tout juste y apparaît un petit marché d'occasion et la cabane à sandwiches. On peut facilement penser que ce vide accentue le sentiment exprimé par certains habitant.e.s de la ville que cette place ne sert qu'au deal. On peut donc facilement penser aussi qu'il suffirait d'animer cette place pour en donner une autre image, telle que le Bô Noël, l'installation de food truck ou toute autre animation au long de l'année ».

Préambule

En introduction, la Municipalité tient à rappeler sa volonté d'améliorer constamment l'attractivité et la vie dans les rues lausannoises. En octobre 2015, afin de rendre la place Chauderon plus chaleureuse, le marché aux puces hebdomadaire est passé d'un à deux jours par semaine. En effet, aujourd'hui, les marchands s'établissent sur cette place presque tous les mardis et jeudis. Le « Jardin suspendu », installé à la cour Galfetti dans le cadre de Lausanne jardins 2019, est un autre exemple d'animation réussie à Chauderon. Si plusieurs initiatives ont été lancées, la Municipalité reste bien entendu ouverte à d'autres projets permettant d'animer cette place et favoriser les activités culturelles, sociales ou commerciales.

Concernant le marché Bô Noël, il semble important de préciser que l'organisation de cette manifestation n'est pas effectuée par la Ville de Lausanne mais par l'association "Lausanne Noël" au sein de laquelle agit "Bô Noël Sàrl". Les lieux choisis par cette dernière ne sont donc pas du ressort de la Municipalité. De fait, c'est le comité d'organisation de cette manifestation qui n'a pas souhaité poursuivre la tenue de Bô Noël sur cette place pour des raisons qui lui sont propres.

D'un point de vue technique, la place Chauderon pose également certains défis. En effet, sa taille ne permet pas la tenue de manifestations de grande ampleur. Il n'est notamment pas possible d'y installer de grandes infrastructures tout en restant en accord avec les principes de sécurité. A titre d'exemple, la possibilité d'installer la place de jeux mobile "l'Akabane" a été examinée, mais les contraintes spatiales, techniques et sécuritaires du lieu rendent sa mise en place irréalisable. Il n'est également pas possible d'augmenter le nombre de stands du marché aux puces étant donné qu'un seul côté de la place peut être occupé pour que le couloir de sécurité indispensable au passage des véhicules de défense incendie soit garanti.



Concernant les food trucks, la présence et l'activité de restauration du kiosque "Le Monopole" rendent la place, dans sa configuration actuelle, peu attractive pour les restaurateurs itinérants. Pour des raisons de concurrence économique, il n'est donc pas envisagé d'installer des food trucks à cet emplacement aujourd'hui.

Enfin, la Municipalité rappelle que la place Chauderon est un centre de transit important pour les utilisateurs des transports publics. En effet, c'est un carrefour où se croisent les passagers des bus des Transports publics de la région lausannoise (tl) et des trains Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) avec les clients de la Bibliothèque Chauderon. En effet, de nombreux flux piétons sont présents tels que les 21'700 montées-descentes par jour ouvrable aux arrêts Chauderon en surface (soit sur la place et l'avenue de Beaulieu, Pont Chauderon et Chauderon-Ale) ou encore les 2'000 montées-descentes à l'arrêt Chauderon du LEB. Qui plus est, le trafic journalier moyen (TJM) de la place est de l'ordre de 18 à 20'000 véhicules / jour, dont 7'000 empruntent la trémie. A la vue de ces chiffres, il semble complexe d'organiser des événements d'ampleur conséquente au vu des limites de l'espace à disposition induites par les flux importants de personnes et de véhicules dans le secteur.

Réponses de la Municipalité

Sur ces bases, la Municipalité répond comme suit à la question posée :

Question 1 : Que prévoit la ville pour animer la place Chauderon ?

L'animation et la refonte de la place Chauderon est un point important du projet d'aménagement de l'espace public dans le cadre du futur métro M3 et des Bus à haut niveau de service (BHNS). Les travaux étant prévus pour 2024, des études préliminaires sont en cours en vue d'un réaménagement de la place Chauderon dans son ensemble.

Comme mentionné précédemment, l'espace actuel de la place est restreint pour les manifestations et le commerce itinérant. La réflexion dans le cadre du M3 et des BHNS a pour objectif de faire de la place Chauderon un lieu disposant d'une surface exploitable plus importante. A l'heure actuelle, l'idée est de renforcer la liaison avec la rue de Genève et de faciliter la liaison du parvis administratif à la place. Ces aménagements devraient permettre de multiplier les possibilités d'usages diversifiés et apporter une certaine attractivité. Cependant, l'arrivée du métro sera accompagnée d'une augmentation du transit, déjà important en ce lieu. Le lien entre la mobilité douce, les piétons et l'usage de la place sera donc au centre de l'attention. Bien que l'animation des rues soit importante, il est primordial de trouver l'équilibre entre logistique, sécurité, tranquillité et animation.

Toutefois, il est primordial de rappeler que ce projet dépend entièrement de la finalisation du métro M3 et des BHNS, que ce soit en termes de planification ou de réalisation. Dans ce cadre, des animations éphémères seront organisées afin d'informer la population des objectifs et des futures transformations impactant la place Chauderon durant la décennie à venir.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 février 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter